



## Décès en Algérie: inscription dans le registre suisse de l'état civil

---

01.04.2022

### Documents à soumettre

---

- acte de décès original
- documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport et carte d'identité). Sur demande de la famille, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs
- fiche de renseignements complétée

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction des documents

---

Les documents qui ne sont pas établis en français doivent être accompagnés d'une traduction en français, allemand ou italien, faite par un traducteur assermenté.

### Légalisation

---

Tous les documents d'état civil étrangers, ainsi que les traductions, doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

Ministère des affaires étrangères  
Plateau des Annasser  
rue Mohamed Garidi  
16000 Alger

### Emoluments

---

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS / INFORMATIONSBLATT

### DECES / TODESFALL

Coordonnées de la personne décédée <i>Daten der verstorbenen Person</i>	
Nom de famille <i>Nachname</i>	
Prénom(s) <i>Vorname(n)</i>	
Domicile officiel au moment du décès <i>Wohnsitz zur Zeit des Todes</i>	

Coordonnées de la personne de contact <i>Daten der Kontaktperson</i>	
Nom de famille <i>Nachname</i>	
Prénom(s) <i>Vorname(n)</i>	
Lien (familial) avec la personne décédée <i>(Familien)Verhältniss zur verstorbenen Person</i>	
Adresse <i>Adresse</i>	
No de téléphone portable <i>Mobiltelefon Nr</i>	
Courriel <i>E-Mail</i>	